

CHŒURS

Pas de victoire suisse à Göteborg

Expérience inoubliable pour le chœur Cake O'phonie qui représentait samedi soir la Suisse à l'Eurovision des chœurs en direct de Göteborg, en Suède. Si la victoire finale revient au Danemark, la Suisse et ses quatre chanteurs valaisans n'ont pas démerité avec leur performance aux multiples couleurs et en cinq langues, les quatre langues nationales et le patois Gruérien. Cake O'phonie a été encensé par le jury. «Vous nous avez offert un magnifique voyage en télécabine au-dessus des montagnes suisses, passant sans le moindre effort d'un paysage à un autre», s'est exclamé le président du jury John Rutter, compositeur et chef de chœur britannique, à la fin de la prestation helvétique. «Cette critique nous a beaucoup touchés parce que c'était exactement l'émotion que nous voulions faire passer», nous a confié Loïc Simonet, cofondateur de la troupe et habitant de Martigny. «Nous n'avons aucun regret et sommes très fiers de notre performance», ajoute le jeune homme joint par téléphone. Comme seuls les trois premiers chœurs sont classés, la Suisse ne connaît pas son rang final. «Et peu importe», conclut le chanteur. **NOF**

CRÉMATORIUM

Ouverture en novembre à Aigle

Le chantier du centre funéraire Chablais-Riviera (CFCR) va de l'avant. Selon nos confrères de Radio Chablais, la structure pourrait ouvrir ses portes d'ici à novembre. Une information que confirme Romaine Genolet, responsable de la communication et membre fondatrice de la coopérative qui gèrera le crématorium. «Le four sera monté en septembre et testé en octobre. Nous espérons ouvrir nos portes dès le 1er novembre», précise-t-elle.

Pour rappel, dans un premier temps, la structure de 4676 m² disposera d'un crématoire capable d'accueillir 1800 dépouilles par année, d'un bureau, d'un espace d'accueil et d'une chambre froide. La seconde phase est actuellement à l'enquête et devrait aboutir en 2020. Elle prévoit notamment la construction de six cryptes funéraires et d'une salle transformable pour permettre de mettre sur pied des cérémonies religieuses ou laïques. **DMA**



A Pramont, l'inondation de 2012 a touché les mêmes terrains que celle de juillet 2019. DR

L'Etat perd au TC après les inondations de Pramont

PAR ROMAIN.CARRUPT@LENOUVELLISTE.CH

JUSTICE Plus de 4 millions d'argent public dépendent de l'issue de cette affaire. Depuis un an et demi, l'Etat du Valais tente de récupérer le montant qu'il a dû engager, à la suite de l'inondation du secteur sierrois de Pramont. En 2012, deux entreprises avaient provoqué une hausse du niveau de la nappe phréatique, en ne respectant pas l'interdiction d'extraire du gravier à plus d'1,5 mètre de profondeur. Ultrapolitisé, ce dossier n'est pas près de connaître son épilogue. Le 13 mai dernier, le Tribunal cantonal a constaté que l'Etat n'avait jusqu'à présent pas utilisé la bonne voie juridique, pour poursuivre les deux sociétés à l'origine des dégâts, avec des sous-traitants. «L'action de droit public est irrecevable», conclut le document qu'a demandé à consulter «Le Nouvelliste». L'action administrative, retenue à tort, n'est pas ouverte

aux litiges opposant les autorités à des entités au bénéfice d'une autorisation. Or, c'est précisément sous ce régime que le canton a permis à Sables et à Gravières SA Pont-Chalais, et à Bitz Travaux publics SA d'exploiter commercialement des gravières.

Pas de recours au TF

Le canton ne recourra pas contre le verdict d'irrecevabilité du Tribunal cantonal. Ne s'avouant pas vaincu, il promet l'ouverture d'une action au civil. «Nos prétentions restent identiques», affirme Rachel Duroux, juriste. Les plus de 4 millions réclamés concernent la remise en état de la nappe, ainsi que l'indemnité de 56 000 francs, que le canton a dû verser à Albert Pitteloud. Fervent opposant à la troisième correction du Rhône, l'agriculteur et député UDC était allé jusqu'au Tribunal fédéral

pour se faire indemniser des dégâts causés par l'inondation de ses terres. En 2017, les juges lui avaient donné raison, constatant que l'Etat du Valais n'avait pas suffisamment surveillé les deux gravières.

Aucun risque de prescription

Normalement prescrite depuis plusieurs années, l'action civile dans laquelle s'engage le canton reste possible, car les deux sociétés ont accepté de renoncer à invoquer la prescription. Si elles ne l'avaient pas fait, elles se seraient vu signifier un commandement de payer. Plus incommode que la renonciation volontaire, cette méthode vise également à écarter le risque de la prescription. Les entreprises ne commentent pas la procédure, qui va encore durer plusieurs années.

DENT BLANCHE

Plusieurs cordées ont assisté au drame

Deux alpinistes allemands sont décédés samedi matin après avoir chuté lors de l'ascension de l'arête sud de la Dent Blanche, dans le val d'Hérens. Le drame s'est produit vers 8 h 30 du matin, alors que les deux hommes se trouvaient entre le Grand Gendarme et le sommet, à plus de 4000 m d'altitude. Alertés par d'autres alpinistes, les sauveteurs d'Air-Glacières n'ont pu que constater le décès des deux malheureux. «Les investigations sont encore en cours pour déterminer les circonstances exactes de cet accident», souligne la procureure Corinne Caldelari, après qu'une enquête a été ouverte par le Ministère public.

Pas une chute de pierre selon les témoins

Deux semaines après la chute spontanée d'un rocher qui avait enlevé la vie d'un guide et de son client au Cervin, la question d'une corrélation entre les deux événements se pose. L'hypothèse semble toutefois écartée par les témoins de l'accident. «Plusieurs cordées ont assisté au drame», explique Marcel Déléze, gardien de la cabane de la Dent Blanche, d'où sont partis samedi matin les deux disparus. Selon les dires, «il ne semble pas qu'un rocher se soit détaché depuis plus haut de manière spontanée ou provoquée par une autre cordée mais plutôt qu'un des alpinistes ait posé le pied sur une pierre instable, entraînant la chute de la cordée».

Du côté d'Air-Glacières, si plusieurs incidents liés à des chutes de pierres ont été signalés au début du mois de juillet, on constate une accalmie depuis lors. Malgré cette nouvelle tragédie, la police cantonale indique que le nombre de victimes en montagne est, cette année, dans la norme des années précédentes. Seule l'année 2017 avait connu une diminution des décès, associée aux mauvaises conditions météorologiques cet été-là. A la cabane de la Dent Blanche enfin, sur un itinéraire qui n'est pas réputé dangereux, l'affluence ne fait qu'augmenter. **NOF**



LA PHRASE

A Saas-Fee, il n'y a plus de neige sur le bas et les cailloux ressortent. Le recul du glacier en quinze ans est visible à l'œil nu.

DANIEL YULE

En camp d'entraînement dans le Haut-Valais, le slalomeur constate dans «Le Matin Dimanche» les effets du réchauffement climatique.

L'image



Des cyclistes-projectionnistes sillonnent la Suisse romande durant l'été pour montrer des films du Sud. Ils s'installent dans des parcs, sur le parvis d'une église ou près d'un lac pour une soirée écologique et solidaire. De Monthey à Sion, Vassilia et Maïdé tracent, à la force du mollet, deux chariots de matériel qui leur serviront à projeter un film le soir. La toile, le projecteur, le lecteur DVD Blu-ray et la sonorisation sont soigneusement rangés dans les remorques. Sur les charrettes, deux panneaux solaires chargent une batterie qui alimentera le projecteur lors de la séance en plein air. «Nous n'utilisons pas d'énergie électrique. C'est écologique», explique Nicole Rossi, chargée de communication de l'œuvre d'entraide Helvetas. A leur programme, près de 700 kilomètres à vélo à travers la Suisse romande pour projeter six films du Sud. Après Fribourg, Monthey et Sion ils seront encore à Sierre (5-6 août), avant de rallier Vaud et Genève. Les projections ont lieu par tous les temps, car des solutions de repli sont prévues lorsqu'il pleut. **ATS**

PUBLICITÉ

Le complice de votre look



CRETTAVENTURE.CH
CAMEL ACTIVE VALAIS > RIDDES